

Et si nous créions une association "pour le droit du peuple de détenir et porter des armes ? "

écrit par Villeneuve | 12 décembre 2016



https://fr.wikipedia.org/wiki/National_Rifle_Association

Sarisse et Fallaci conseillent aux femmes de se regrouper pour former des milices féminines. Je pense qu'on peut et qu'on doit faire mieux.

Les femmes doivent se grouper pour lutter AVEC les hommes. Ils ne faut pas tomber dans le piège communautaire. C'est un combat citoyen donc national.

Une des solutions ne serait elle pas simplement de créer une association pour « le droit qu'a le peuple de détenir et de porter des armes » (2° amendement constitution des États-Unis) ?

Nous pourrions argumenter : Ce n'est pas la multiplication des armes qui crée la violence mais le voyou, le malfaisant.

L'argument essentiel pour l'interdiction est l'idée que le crime de masse n'est possible qu'avec une arme à feu. Pourtant les faits les contredisent : Un salopard n'a t il pas utilisé un camion comme arme de destruction massive ? L'État a-t-il un

moment envisagé d'interdire les camions ?

Tout a été utilisé pour tuer : le poison, le couteau, les poings, les pieds...a-t-on préconisé pour autant l'amputation systématique des citoyens ?

Force est de constater que le seul moyen d'arrêter un agresseur a fortiori s'il y a plusieurs agresseurs c'est d'être armé. Surtout que les agresseurs le sont toujours ou presque toujours.

Les règles de la légitime défense devraient être adaptées. Notez la condamnation SCANDALEUSE du buraliste du tarn à 10 ans ferme pour avoir agi en citoyen responsable. (Je ne comprends pas pourquoi les avocats invoquent la légitime défense dans ces procès puisqu'il faudrait au contraire revendiquer l'acte, appuyer sur la volonté d'éliminer un malfaisant empiétant sur sa propriété..... des avocats qui croient encore à la loi et à l'indépendance juridictionnelle...Ils sont nuls. Bref, passons...).

Cette association devrait réfléchir à l'encadrement de ce port d'arme, les responsabilités éventuelles en cas de perte de l'arme. Par exemple seuls les mineurs et les déments devraient être écartés de l'accès au dispositif, création d'un permis d'armement avec visite médicale à la clef que sais je encore ? Il me semble qu' il n'existe aucune association de ce type en France sauf quelques projets mais qui ont le défaut de conditionner le port d'armes au casier judiciaire ce qui est une erreur car l'essence de ce droit est dans la citoyenneté comme le droit de vote...